



Nancy, le 02 avril 2019

AVIS AUX AGENTS

Compte-rendu de l'intersyndicale DGFIP du 29 mars 2019.

Réunie au siège du syndicat, l'intersyndicale Solidaires, CGT, FO et CFDT a fait le bilan de la journée du 28 mars et a tenté de tracer quelques perspectives pour la suite. **L'intersyndicale reste déterminée et unie.** Elle continue d'appeler à poursuivre la mobilisation sous des formes militantes essentiellement, l'idée étant de continuer à être visibles le plus possible et dans le plus d'endroits possibles durant le mois d'avril, de continuer d'aller à la rencontre des collègues et de poursuivre le travail de déconstruction des plans ministériels et directionnels.

La campagne déclarative, la dernière du genre si on en croit notre ministre, pourra être l'occasion de s'adresser au public (un dépliant intersyndical sera mis à disposition rapidement).

L'intersyndicale s'adressera par voie de tract dans le courant de la semaine prochaine aux agents, considérant la nécessité de continuer à les informer et à décrypter les enjeux qui nous font face.

Elle réitérera son appel aux équipes locales sur l'impérieuse nécessité d'une approche et d'un travail collectif et unitaire dans la période.

Dans ce cadre, l'intersyndicale continue le boycott des réunions institutionnelles nationales, dont le CTR du 8 avril et sans attendre sa réponse. Dans le même cadre, il est demandé de suivre le mot d'ordre de boycott des concertations locales qui pourraient s'ouvrir dans la période.

COMPTE RENDU VIRTUEL DU CTL DU 03/04/2019 SUITE AU BOYCOTT DE SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 54

Point 1 : Approbation du PV du CTL du 10/01/2019 et 15/01/2019 (vote).

Solidaires Finances Publiques ayant boycotté les deux convocations de ce CTL portant sur les suppressions d'emplois, la deuxième convocation a été l'occasion d'un aimable échange dont il est ressorti visiblement deux choses :

- les suppressions d'emplois sont (ce dont personnes ne doutaient) totalement dogmatiques et fixées dans un cadre national qui nous dépasse largement, même si nous en subissons toutes les conséquences,
- au niveau de la déclinaison départementale et surtout des services concernés : tout est une question « d'organisation ».

Apparemment, il n'a pas été dit que certaines missions allaient faire les frais de ces suppressions d'emplois, mais l'essentiel est « de s'or-ga-ni-ser » (merci pour les chefs de services, les encadrants et les agents !!). Et bien sûr, il faut pour cela « anticiper » (dixit l'un des directeurs).

En revanche, sur les questions diverses relatives à l'EDD de Toul et au déménagement de la Trésorerie du CHU, de l'aveu même de la Direction ces sujets étant relativement neufs, elle n'avait pas eu le temps, à la date des CTL, de s'organiser (et l'anticipation alors??)

Point 2 : Bilan de la Formation professionnelle (pour information).

Premier constat, en comparaison de ce qui se pratique dans d'autres départements, nombreux sont les agents à pouvoir bénéficier de formations (simplement demandées ou parfois obligatoires).

Les formateurs peuvent tout à fait être des cadres B et C, ce qui permet d'avoir une bonne approche pratique et technique des sujets.

Sans présager de la qualité des formations dispensées, le bilan semble « globalement positif » (référence à un célèbre humoriste du siècle dernier, Thierry Leluron).

Point le plus marquant de ce rapport, la baisse continue des e-formations, alors que le nombre d'inscrits ne cesse d'augmenter : et pour cause, c'est désormais le seul vecteur de formation dans certains domaines d'activité.

Le nombre de e-formations non débutées est en très forte croissance, ce qui peut suggérer deux choses : soit que les e-formations ne présentent qu'un intérêt très limité, soit que les agents ont autre chose à faire que de passer du temps sur un ordinateur qui ne leur apprendra pas grand-chose. C'est donc toute la politique de formation nationale qui est à revoir.

Point 3 : Présentation de la Campagne IR 2019 (pour information).

Pour faire simple, le document présenté reprend intégralement la note de présentation diffusée par la Centrale, accompagnant les fiches techniques de la note Campagne.

Cela reste donc très généraliste, et met de côté tant les aspects techniques, plus complexes cette année du fait du CIMR (Crédit d'Impôt Modernisation du Recouvrement) et des nouvelles modalités de calcul et d'affichage liées à l'avance sur réductions et crédits d'impôt, qu'organisationnels.

Oui, la Centrale insiste bien sur l'appropriation tant par les agents que par les usagers des mécanismes d'avance RICI (amené à perdurer dans le temps et dans la forme) et du fonctionnement général du CIMR.

Oui, la télédéclaration a été adaptée en conséquence, pour pouvoir intégrer ces nouvelles fonctionnalités et faciliter la saisie par les usagers. Désormais, des encarts d'explication apparaîtront de manière automatique sur les différentes cases pré-affichées, ou renverront aux cases des déclarations qui vont bien pour que toutes les obligations déclaratives soient guidées et bien accomplies (sous peine de blocage technique dans la plupart des cas).

Ce qui génère une rupture de traitement entre déclarants papier et déclarants en ligne : ces derniers bénéficieront, outre du potentiel recours aux services, d'une notice nettement plus développée, explicite et surtout facilitant la saisie des déclarations annexes, que les déclarants papier.

Ce qui amène aux problèmes organisationnels : en effet, cette année la Centrale reconnaît que l'on ne peut tabler sur plus de 68 % de déclarants en ligne, compte tenu de multiples facteurs (dont la maîtrise relative d'internet par certains usagers). De fait consigne générale : pas de sanction applicable en 2019 des usagers qui n'auraient pas télédéclaré.

Toutefois, cela met bien en avant le fait que l'on pourra encore compter sur une forte masse de déclarations papier à saisir, et donc qu'il faudra bien mettre les petites mains derrière pour pouvoir sortir les avis d'imposition.

Mais, et là cela devient savoureux, la Centrale préconise la mobilisation intensive de l'accueil téléphonique, car dit-elle, elle s'est rendu compte que l'on résolvait plus rapidement les problèmes par un simple coup de fil, que par courrier ou même par un entretien physique (la personne ne venant pas forcément avec tous ses papiers).

La déclinaison locale, suite à la réunion de campagne du 28 mars 2019, est donc la suivante : mobilisation du téléphone certes, mais pas forcément en grand nombre (aux chefs de services de « savoir s'organiser »). L'essentiel est que tous les agents maîtrisent parfaitement les modalités de sortie des groupements, afin que l'utilisateur entende le fameux message « Toutes nos lignes sont

occupées, veuillez rappeler ultérieurement. »

La campagne se déroulera donc, selon les centres, de la façon suivante :

- mobilisation à l'accueil physique selon les horaires d'ouverture habituels, sauf si le contexte local justifie une extension des horaires ou des ouvertures exceptionnelles. Sachant que l'appréciation du contexte local repose sur les chefs de services (ils doivent « anticiper » et « s'organiser », on vous dit!),
- maintien de l'accueil sur rendez-vous sur les plages définies,
- mobilisation au téléphone : numéro spécifique ouvert sur la Cité, auquel il faudra répondre impérativement, numéros dédiés aux prises de rendez-vous, et numéros des secteurs au sein des services qui sont de loin les plus sollicités par les usagers (car présents sur les différents documents transmis par les SIP),
- saisie entre deux types de réception, avec date de fin de saisie fixée au 28 juin (deuxième émission).

En ce qui concerne la Cité et Vandoeuve, les ouvertures exceptionnelles devraient avoir lieu les 13,14 et 16 mai après-midi (veilles et jour d'échéance, comme cela se pratique déjà en région parisienne), ainsi que les 03 et 04 juin après-midi pour la fin de campagne internet.

Seuls petits problèmes :

- tous ces accueils et cette saisie nécessitent des bras et des têtes pour pouvoir mener les opérations jusqu'au bout,
- les plages horaires et les numéros de téléphone seront-ils mis à jour sur les différents sites officiels et autres médias de diffusion (actuellement toujours pas à jour sur impots.gouv.fr, ni sur servicespublics.fr) ?

Si l'on vous dit « campagne », à quoi pensez-vous ?

Repos, verts pâturages, collines bucoliques, douceur de vie....Eh bien, vous avez tout faux. Car va débiter la campagne d'imposition 2019.

Si la verte et douce campagne cache un côté obscur, celui du glyphosate, la nôtre possède son défoliant. Il a pour nom « géographie revisitée ». Paradoxalement, la réussite du PAS est en passe de faire trépasser la DGFIP.

Nous terminerons, malgré tout, sur un point positif. Cette année, la déclaration sera vraiment simplifiée pour les fonctionnaires. Certes point de revenu exceptionnel, mais qui plus est le gel du point d'indice fait que d'année en année remplir la rubrique « traitement et salaire » devient de plus en plus simple.

Alerte «fonction publique»

Le gouvernement veut accélérer et passer en force !

Nous venons d'apprendre que le gouvernement a décidé que le projet de réforme « fonction publique » sera examiné en procédure accélérée. L'Assemblée nationale et le Sénat n'examineront donc qu'une fois ce projet majeur. La loi serait applicable dès le 1er janvier 2020.

La brutalité du gouvernement, sur le fond comme sur la méthode, est insupportable. Elle en dit long sur sa conception de la démocratie sociale (aucune proposition des organisations syndicales n'a été retenue pendant la phase de « pseudo-concertation ») mais également sur la réalité de son projet. Le gouvernement sait parfaitement que ce dernier est contesté.

Plus que jamais, nous alertons les agent.es des Finances publiques sur les conséquences d'une telle "réforme".